

# En direct de la MSA

page 16

L'accompagnement... "du premier kilomètre"

page 17

Assemblée générale de la MSA Bourgogne : 2020, année particulière dans le rétro.

page 18

Revalorisation des retraites agricoles les plus faibles au 1<sup>er</sup> novembre : modalités et date de versement. Une France services à Saint-Jean-de-Losne !

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

## La vie de l'institution

### Un bilan axé sur le service à l'adhérent

À l'occasion de notre assemblée générale, le 26 novembre dernier à Beaune, présidée par Dominique Bossong, en présence de Jean-Paul Baudin, 1<sup>er</sup> vice-président et Armelle Rutkowski, directrice générale, nous avons eu le plaisir d'accueillir François-Emmanuel Blanc, directeur général de la CCMSA.

Après une année exempte de contacts humains et de rassemblements, Covid oblige, notre assemblée a pu se réunir "physiquement" au palais des congrès de Beaune. Une première pour les nouveaux élus qui, jusqu'alors, n'avaient pas eu l'occasion de croiser leurs aînés.

L'assemblée générale, c'est traditionnellement, la présentation des bilans d'activité d'une année écoulée et des perspectives à venir. Armelle Rutkowski, notre directrice générale, a mis en avant les résultats chiffrés de la caisse, en termes de prestations versées et cotisations appelées, mais a aussi souligné l'engagement des salariés dans leur mission de service public au service des ressortissants agricoles. Un quotidien augmenté cette année par la mise en œuvre de toutes les mesures gouvernementales pour accompagner les plus fragilisés par la crise sanitaire. Dominique Bossong a dressé le portrait d'une année 2020 difficile avec la mise en place de prises en charge totales ou partielles de cotisations pour les agriculteurs ayant subi des pertes importantes suite au gel et aux inondations. Il a également rappelé les évolutions législatives comme la revalorisation des petites retraites agricoles au 1<sup>er</sup> novembre et l'allongement du congé paternité, une véritable avancée sociale. Enfin, évoquant l'action des délégués, il a insisté sur l'importance d'intensifier notre stratégie d'influence auprès des partenaires et élus locaux pour donner plus de visibilité à la MSA sur les territoires.

Mauricette Besançon et François Vaillant, présidents par alternance du Comité Plénier d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS), ont choisi de copier un jeu télévisé pour présenter l'accompagnement proposé par le service ASS de la MSA Bourgogne ; ainsi est né "Questions d'Action Sociale", une manière légère d'aborder des sujets pourtant lourds de sens.

Corinne Amelin et Jacques Ganne, respectivement présidents du Comité de Protection Sociale des Non-Salariés (CPSNS) et des Salariés (CPS) ont abordé les missions de suivi de la santé au travail et les actions de conseil et de prévention mises en œuvre dans les entreprises et les exploitations pour améliorer les conditions de travail et de maintien dans l'emploi des personnes le plus longtemps possible. Une activité amplifiée par la mise en place des moyens de protection sanitaire imposés par la crise sanitaire. Puis René Fauchoux, président de la Commission Vie Institutionnelle (CVI) a fait un retour sur une année d'élections, de constitution d'échelons locaux, d'installation des comités départementaux, rappelant le rôle des délégués, les actions déjà réalisées et les objectifs à atteindre en 2021, notamment celui de porter la parole de la MSA sur les territoires. Formés et informés, les délégués seront armés pour



rencontrer les politiques, c'est pourquoi, Franck Juillard, président d'échelon local en Côte-d'Or, a fait à nouveau la promotion de la plateforme "Les ateliers de l' élu", véritable mine d'informations pour aider les délégués dans la mission qui leur est confiée.

L'intervention appréciée de François-Emmanuel Blanc a, dans un premier temps, permis de mesurer l'étendue des actions mises en place par la MSA dans le cadre de la crise sanitaire.

Les mesures exceptionnelles ont été d'ordre économique avec les reports de cotisations, la suspension des prélèvements mensuels, le maintien du versement de l'ensemble des prestations, la mise en œuvre des mesures d'urgence initiées par le gouvernement dont le versement de l'aide exceptionnelle de solidarité, la mise en place d'une allocation dérogatoire de remplacement pour les non-salariés agricoles... mais également d'ordre social, avec le lancement de l'initiative MSA Solidaire, vivier d'actions de solidarité envers les plus fragilisés (paniers solidaires, appels téléphoniques...). Un engagement facilité par une organisation agile des caisses de MSA et salué par les pouvoirs publics.

Il a ensuite parlé des avancées sociales de l'année 2020, comme l'entrée en vigueur tant attendue de la revalorisation des petites retraites agricoles de 75 % à 85 % du Smic net, au 1<sup>er</sup> novembre 2021 (dite Loi Chassaingne), le prolongement du dispositif TO-DE jusqu'en 2022, l'extension aux non-salariés agricoles de la suppression du délai de carence lors de la reprise d'un travail à temps partiel pour motif thérapeutique, l'allongement de la durée du congé paternité, l'avancement du versement de la prime de naissance...

Pour finir, abordant les perspectives d'avenir, François-Emmanuel Blanc a évoqué les négociations, avec les ministères de tutelle, de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2021-2025. Cette nouvelle COG constituée de propositions réalistes, mais ambitieuses pour l'avenir du régime agricole, permettant de pérenniser et même de développer les activités de la MSA, va nous engager pour cinq ans, et avant tout auprès de nos adhérents et de leurs territoires, à qui nous devons le meilleur service. ■

## Éditorial



Le 25 novembre dernier, veille de cette assemblée générale, nous avons tenu notre traditionnelle conférence de presse dans les locaux de la MSA à Dijon. Et cette fois-ci, nous avons innové puisque cette conférence était en fait un plateau TV retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la MSA Bourgogne. L'occasion pour les présidents de Commissions et Comités, le 1<sup>er</sup> vice-président, la directrice générale, le directeur adjoint en charge de la solidarité et des territoires et moi-même de revenir sur la mission, au sens large, de la MSA, son rôle et sa place sur les territoires ruraux. Avec ce nouveau mode de communication, nous souhaitons pouvoir interpeler le plus grand nombre et notamment les plus jeunes qui sont l'avenir de notre régime.

Le 26 novembre, rendez-vous était donné à Beaune pour notre assemblée générale annuelle qui, contrairement à 2020, s'est tenue en présentiel. Je tiens, une fois encore, à remercier les délégués MSA dont, pour certains, nouveaux élus, c'était une grande première, et les partenaires qui ont fait le déplacement pour assister à cet événement institutionnel. Je remercie tout particulièrement François-Emmanuel Blanc, directeur général de la CCMSA, qui nous a fait l'honneur de sa présence. Cette assemblée générale a eu lieu dans un nouveau format, puisqu'il était également possible pour les délégués ne pouvant être présents, de la suivre à distance via les outils techniques mis à disposition. Tout comme l'ensemble des intervenants, et ce quel que soit le domaine d'intervention : action sanitaire et sociale, santé sécurité au travail ou encore échelons locaux... j'ai évoqué la singularité de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire qui a bouleversé nos quotidiens professionnel et personnel et insister sur l'implication de la MSA Bourgogne qui, au-delà de sa mission de service public auprès des ressortissants agricoles, a mis tout en œuvre pour appliquer les mesures gouvernementales d'urgence, dans les délais impartis, pour venir en aide aux plus fragiles. Un avis partagé par Armelle Rutkowski qui a tenu à saluer le travail de ses équipes.

François-Emmanuel Blanc, dont l'intervention a clôturé notre assemblée générale, a mis en avant la capacité d'adaptation de la MSA face à la crise, avec la mobilisation pleine et entière tant des élus que des salariés de la MSA, rappelant les actions de solidarité mises en place. Puis il a évoqué les nombreuses avancées sociales 2020, la réforme de l'autonomie et les futurs enjeux pour la MSA, dont la concrétisation est inhérente aux moyens humains et financiers négociés dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2021-2025 qui vient d'être signée avec les pouvoirs publics. Enfin, avant même le début officiel de cette manifestation, Jean-Paul Baudin, 1<sup>er</sup> vice-président et Armelle Rutkowski, directrice générale de la MSA Bourgogne, François-Emmanuel Blanc et moi-même avons pu nous entretenir, en aparté, avec François Patriat, sénateur de la Côte-d'Or qui, dans un agenda chargé, a trouvé le temps de passer à Beaune. Avec lui, nous avons évoqué la situation de l'agriculture dans sa généralité et surtout en Bourgogne. La Bourgogne qui, une fois encore, n'a pas été épargnée par les aléas climatiques ajoutés aux conséquences de la crise sanitaire subie par tous. François Patriat qui a toujours été à l'écoute du monde agricole, a renouvelé son soutien indéfectible au régime et je l'en remercie.

Je vous souhaite à toutes et tous, de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine ! Prenez soin de vous et des vôtres.

■ Dominique Bossong



L'essentiel & plus encore

# 2020, ANNÉE SINGULIÈRE MARQUÉE

## L'accompagnement... "du premier kilomètre"

La veille de son assemblée générale à Beaune, la MSA Bourgogne revenait sur sa stratégie du "premier kilomètre" avec ses délégués. L'occasion de faire des constats en toute franchise et d'inaugurer un nouveau format de communication pour toucher les jeunes générations, les plus isolés et les salariés pour mieux faire connaître toutes les actions et tous les services de la MSA.



Le 25 novembre à 17 h précises, la chaîne YouTube de la MSA Bourgogne voyait débuter le compte à rebours pour une émission TV en direct depuis Dijon. La volonté était claire : démontrer les savoir-faire de la MSA et mieux le faire savoir. Car Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, regrette que « le monde agricole d'une part et le monde rural d'autre part, ont chacun une vision très partielle de l'action de la MSA sur nos territoires ». "Mutuelle", "collecteur de cotisations"... la MSA constate un manque criant de connaissance sur son statut, son rôle et ses métiers. C'est pourquoi, la dizaine d'invités entendait tous changer cette image « y compris auprès des parlementaires, élus et interlocuteurs des territoires ». Pourtant, de par « son fonctionnement démocratique », la MSA et ses délégués élus sont en permanence sur le terrain « au plus près des problèmes de l'ensemble des ressortissants ». Un maillage qui n'a quasi pas d'équivalent. Actuellement, la MSA rencontre les communautés de communes (et maires siégeant) pour démontrer sa force « pour parler de la protection sociale de la MSA et de nos structures d'offres de services (formations, ingénierie, animations...) ». Ainsi, les maires ruraux sont réceptifs à ce que la MSA soit « l'interlocuteur unique de la protection sociale des territoires ruraux » et ce, notamment, au sein des France services.

### Les courroies de transmission du monde rural

Premier vice-président de la MSA Bourgogne, Jean-Paul Baudin rappelait que le « premier atout de la MSA est son guichet unique du premier kilomètre », en opposition à la notion de "dernier kilomètre" employée au sein des multinationales. Une simplification avant l'heure qui va en plus « de la naissance de l'adhérent jusqu'à sa fin de vie ». Autant dire que les 700 délégués élus en Bourgogne sont autant de « courroies de transmission » pour la MSA sur toutes les questions liées aux retraites, aux soins maladie, aux prestations familiales... Des délégués « attentifs » qui ont aussi pour mission de veiller au bien de chacun et d'alerter si besoin des difficultés de la vie. Pour la directrice de la MSA Bourgogne, Armelle Rutkowski, les 500 salariés sont tous tournés vers la « couverture sociale -plus plus- des adhérents qui sont loin des villes » avec nos associations en télé-assistance pour les anciens, l'insertion des demandeurs d'emploi, la prévention des accidents, la médecine du travail...

### Des règles en perpétuelles évolutions

« La crise Covid a été la preuve flagrante que nous portons ces politiques publiques » dans les territoires. Avec toujours

l'obligation que les « prestations soient versées en temps et en heure ». Sans se cacher derrière son petit doigt, elle reconnaissait qu'il « reste des trous dans la raquette mais notre conseil d'administration s'emploie à les boucher ». La mutualisation en 2018 avec la caisse MSA de Franche-Comté a obligé une cinquantaine de salariés « à changer de métier. La réglementation de la famille, c'est par exemple l'apprentissage de 15.000 règles de droit » pour apporter le bon service et la bonne réponse. La situation s'est largement stabilisée depuis. Mais il faut constamment remettre le métier sur l'ouvrage avec « les multiples évolutions réglementaires comme par exemple, les 69 nouvelles règles santé avec le Covid » en mars 2020.

### « Le Morvan au milieu de la Belgique »

Présidente du comité départemental de l'Yonne, Hélène Dapvill entend toujours « redorer le blason » de la MSA, même si elle reconnaît que ce n'est pas toujours évident. Pour convaincre ses collègues agriculteurs du bienfondé de la MSA, elle leur liste toutes les aides possibles et leur demande de faire le ratio entre cotisations et aides « touchées ». « On subventionne aussi des crèches, des centres de loisirs... dans les campagnes » allant donc bien au-delà de l'agriculture. Une ouverture salutaire au monde rural qui apparaît « acquise », comme un dû, mais qui est pourtant à rappeler à tous. « On n'en parle pas à l'école et on oublie que ce sont les agriculteurs qui ont créé la MSA », insiste-t-elle. Jean-Charles Blanchard ne désespère pas : « les jeunes sont connectés aujourd'hui même s'ils n'ont pas toutes les données » de base pour bien comprendre. Le président du comité départemental de Saône-et-Loire fait ce travail de pédagogie auprès de tous « jusqu'au préfet » qu'il rencontre malheureusement souvent ces dernières années avec toutes les crises : sécheresses, gel, inondations... Sans oublier, une nouvelle fois, que la MSA est constituée de trois collèges « qu'il faut écouter » : les exploitants, les salariés et les employeurs de main-d'œuvre. Et Jean-Charles Blanchard a pour principe de « donner une réponse même si elle ne fait pas forcément plaisir ». Pour son premier mandat à la MSA en tant que président du comité départemental de Côte-d'Or, Olivier Gallien fait comme ses collègues, il « mobilise » son réseau de délégués, « pour les dynamiser » et pour pallier la « désertification » de certaines zones rurales à la densité très faible en habitants. « L'idée est d'apporter le même service partout », pousse Dominique Bossong qui ne peut toutefois pas réduire les distances géographiques : « on est l'équivalent de la Belgique avec au milieu le Morvan ». Et malgré les formations bûcheronnage, cela restera ainsi.

### La solidarité en actions

Présidente par alternance du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale MSA Bourgogne, Mauricette Besançon rappelait que la « feuille de route » que constitue le plan 2020-2025 a été validée sur la base d'un diagnostic « partagé » entre travailleurs sociaux et élus MSA. Ce plan se décline en neuf orientations stratégiques à travers des actions collectives ou individuelles. Prenant un exemple malheureusement toujours d'actualité avec la crise Covid, la MSA Bourgogne a pris « contact avec chacun de nos adhérents "fragiles" pour faire un point s'il rencontrait des difficultés et si il avait des besoins ». Une présence bienvenue tout particulièrement pendant les confinements. Pour poursuivre ce travail, une aide au répit « de dix jours en cas d'épuisement professionnel pour les non-salariés et les salariés » existe, tout comme « un parcours attentionné » en direction des jeunes agriculteurs qui auront ainsi un référent MSA et un suivi particulier pendant leur trois premières années d'installation. Mauricette Besançon listait d'autres initiatives : coup de pouce connexion informatique, Avenir en soi, les Paniers solidaires « venant de marchés locaux »... ■

### La MSA porte les services publics

Directeur adjoint en charge de la solidarité à la MSA Bourgogne, Alain Lagneau compte bien continuer d'intégrer le réseau des France services pour asseoir un peu plus encore l'accès aux services MSA « pour affirmer notre présence sur les territoires ». Les France services sont des points d'accueil sous forme de guichet unique où les usagers peuvent trouver des réponses de "premier niveau" à leurs questions administratives. Ils peuvent également bénéficier d'un accompagnement sur le numérique. À terme, une France services est prévue à minima par canton. Les MSA sont partenaires, voire "porteurs" de ces France services. Quatre sont d'ores et déjà prévues : déjà existantes à Charolles et Saint-Jean-de-Losne et en 2022 à Tournus et à Montbard. Cette dernière "innovera" avec des permanences itinérantes hebdomadaires dans sept secrétariats de mairies alentours. Autre action de proximité, les « Chartes familles ou aînées » avec des communautés de communes qui, après un diagnostic des besoins de leur territoire, permet de mettre en place des plans d'actions. Sans oublier, l'aide au répit des aidants qui se voient "relayés" par quelqu'un à domicile.

### Le numérique à taille humaine

Président la commission vie institutionnelle, René Faucheur en charge de l'assemblée générale, l'est aussi d'un programme de formations des élus pour qu'ensuite « ils portent les messages de la MSA ». Lui-même délégué depuis 1970, il a vu l'évolution de la MSA avec « moins d'adhérents à l'échelle communale, cantonale », constate-t-il côté démographie agricole. S'il privilégie les relations humaines, il voit aussi une nouvelle génération qui « cherche à se connecter, veut le service immédiatement car ils n'ont pas le temps ». La MSA développe donc ses services numériques en ce sens, tout en faisant en sorte que ses délégués « restent des lanceurs d'alerte » de proximité si besoin.

### La prévention au quotidien

Présidente du Comité de protection sociale des non-salariés, Corinne Amelin regrette « la méconnaissance » de ce que peut proposer la MSA en cas d'accident de la vie ou même plus largement « ce qu'est la protection sociale MSA ». Elle prenait l'exemple du remarquable travail de terrain des agents MSA (Santé Sécurité au Travail) pour prévenir les accidents au travail. « La prévention doit nous accompagner dans nos vies quotidiennes », plaidait-elle via des communications qui permettent de retenir les bons gestes ou les formations dans les territoires. « Le site web MSA regorge d'informations avec des tutos, des vidéos informatives... » encourageait-elle à découvrir, comme sur l'alimentation des enfants.

### Une bonne santé, ça s'anticipe !

Président du Comité de protection sociale des salariés, Jacques Ganne « voit le travail des préventeurs MSA tous les jours sur le terrain, dans les entreprises, dans les formations... » et aussi dans les établissements scolaires agricoles de Bourgogne. « Sensibiliser les élèves, les futurs professionnels » sur toutes les questions sécurité au travail car « l'important, pour la MSA, est que tous finissent leur carrière en bonne santé ». Formation Certiphyto, document unique... la MSA, c'est la famille, la retraite et aussi la santé.

## Assemblée générale de la MSA Bourgogne 2020, année particulière dans le rétro

La MSA Bourgogne a tenu son assemblée générale le 26 novembre au palais des congrès de Beaune, en Côte-d'Or. Il a surtout été question des conditions si particulières de fonctionnement qui se sont imposées à tous en 2020.

Cette assemblée générale de la MSA Bourgogne marquait un retour à un événement en présentiel, même si le calendrier, lui, était inhabituel. En effet, cette assemblée aurait dû se tenir au printemps mais les conditions sanitaires avaient obligé à la repousser. Le palais des congrès de Beaune, en Côte-d'Or, a donc servi de cadre pour cette AG automnale, le 26 novembre. Armelle Rutkowski, directrice générale, est revenue sur le caractère exceptionnel de l'année 2020 : « dans le contexte si particulier du déclenchement de la pandémie de Covid, nous nous devons d'être au rendez-vous pour garantir la continuité de notre mission de service public auprès de nos adhérents et l'application des mesures gouvernementales successives pour faire face à la crise sanitaire. La mise en place d'un plan de continuité d'activité et le recours au télétravail pour la majorité de nos salariés a permis le maintien de notre activité et tout particulièrement, le paiement des prestations alimentaires (retraite, famille, santé) à l'ensemble de nos adhérents, tout en garantissant la sécurité et la protection de la santé de notre personnel ».

### Au rendez-vous de l'urgence

Incontestablement, la MSA a été au rendez-vous. Plusieurs exemples illustrent cela :

- avec l'Agence régionale de santé (ARS) des points de dépistage ont été mis en place sur les quatre départements (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne) en zone viticole ;
- les délégués nivernais ont tenu le centre de vaccination de Nevers durant 65 jours ;
- 85.000 personnes ont été informées et conseillées par téléphone et 4.000 de plus de 75 ans ont été accompagnées pour la vaccination, grâce à la plateforme Contact Tracing ;
- plus de 2.000 personnes fragiles ont été contactées entre mars et juin 2020, par les travailleurs sociaux de la MSA, pour les accompagner pendant le confinement ;
- les membres du service Santé Sécurité au Travail (SST) ont accompagné les entreprises agricoles sur l'organisation des points de vente afin de garantir la vente et l'alimentation de proximité. Par ailleurs, la MSA Bourgogne a déployé le dispositif des paniers solidaires pour, à la fois, garantir l'alimentation des adhérents les plus précaires et l'écoulement des cultures des maraîchers. Les dispositions gouvernementales pour lutter contre la pandémie ont été mises en œuvre : 1.237.000 euros d'aides exceptionnelles en prestations familiales ont été versées à plus de 5.600 familles agricoles. 5,3 millions d'euros ont été versés en IJ dérogatoires pour les salariés, non-salariés et en aide au remplacement Covid. À cela s'ajoutent près d'1,8 million d'euros d'exonérations de cotisations qui ont été accordées. 69 nouvelles dispositions sur le domaine de la santé, qui sont intervenus à l'occasion de la pandémie, ont dû être appréhendées par les salariés de la MSA. Ces derniers ont aussi traité des demandes de prestations pour les adhérents d'autres régions qui étaient touchés fortement par le virus, pour ne pas ajouter des difficultés au malheur. « Nombre de collaborateurs de la MSA, a ajouté Armelle Rutkowski, au plus fort de la pandémie, et du confinement ont continué à venir travailler tous les jours sur nos sites, pour garantir notre mission de service public. Ce sont nos héros et je les applaudis et les remercie tous les jours ! ».

### L'importance du numérique

L'offre de service (ASEPT, Présence Verte, MSA Services) a œuvré pour l'ensemble des adhérents en organisant des

formations en distanciel, des contacts téléphoniques pour "prendre des nouvelles" ou pour simplement accompagner les adhérents. La MSA Bourgogne a aussi fait des dons de masques aux hôpitaux, au plus fort de la pénurie. Les salariés et les délégués ont participé activement au projet national "MSA Solidaire" en réalisant les courses pour les plus fragiles, accompagnant les anciens au centre de vaccination, prenant des nouvelles des anciens à domicile pour garantir le lien social ou, tout simplement, en offrant un bouquet de muguet avec les repas portés à domicile le 1<sup>er</sup> mai. En juin 2020, plus de 14.000 personnes avaient été accompagnées. Enfin, toujours dans le cadre de "MSA Solidaire", un soutien a été apporté au Secours populaire qui œuvre quotidiennement auprès des plus fragiles. Un partenariat qui va être pérennisé.

Dans ce contexte, l'usage des outils numériques aura été essentiel (voir encadré). De plus, en mars 2020, un compte Twitter @msa\_bourgogne a été créé : il relaie quotidiennement l'actualité législative du régime, mais on y retrouve également des informations sur la participation des élus MSA aux actions mises en place sur leurs territoires ou encore sur ce qui fait l'actualité de la sphère agricole en Bourgogne. Par ailleurs, la MSA a envoyé huit newsletters au cours de l'année, trois ciblant les particuliers et cinq ciblant les exploitants et employés, balayant pour chacun l'ensemble de l'actualité législative le concernant. En 2021, les élus disposent désormais d'une newsletter qui leur est dédiée. Le développement des services en ligne et l'augmentation de la fréquentation du site Internet ont tout naturellement un impact sur les échanges "classiques" qu'ils soient écrits ou téléphoniques. La tendance est à la baisse concernant la réception et l'envoi de courrier. Quant aux appels traités, ils ont majoritairement concerné les domaines Santé et Famille.

### Soutiens financiers

Dans un souci constant de proximité, d'accessibilité des services et de maillage du territoire, la MSA a créé son Point d'Accueil Multi Services le 3 février 2020 regroupant CAF, Carsat, CPAM, Urssaf, Pôle emploi et MSA, en un même lieu. Au 1<sup>er</sup> avril 2021, le PAMS est officiellement devenu la France services de Charolles. D'autres projets sont en cours, notamment à Saint-Jean-de-Losne et Montbard en Côte-d'Or sur cette fin d'année 2021 ou début 2022. Par ailleurs, la MSA Bourgogne, par le biais de ses conseillers, est présente dans 99 Maisons de services au public (MSAP) et France services en Bourgogne.

L'année 2020 aura été marquée par le recrutement d'un nouveau prestataire pour réaliser les bilans de santé de l'ensemble de la région BFC. La mise en route a été difficile, le démarrage prévu en avril 2020 a été interrompu par la crise sanitaire qui a entraîné la suppression des bilans en présentiel au profit d'entretiens par téléphone, avec les difficultés que cela induit.

En 2020, l'action sanitaire et sociale de la MSA Bourgogne aura représenté près de 7,4 millions d'euros de dépenses en financement d'actions collectives ou de structures, d'aides financières directes aux adhérents ou liées aux crises agricoles.

### Prévention des accidents professionnels

- Sur 2020 :
- 7.032 visites à la médecine du travail ;
  - 2.066 accidents du travail ou maladies professionnelles salariés ;
  - 478 accidents du travail ou maladies professionnelles non-salariés ;
  - 20,7 millions d'euros de dépenses liées aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles ;
  - 56.616 euros d'aides financières Covid 19.

Il incombe également à la MSA d'accompagner les entreprises dans la recherche de solutions de recouvrement de leurs cotisations. Pour soutenir ces entreprises dans leur démarche d'apurement de dettes, la MSA a accordé en 2020 :

- 2 M€ de prises en charge partielle ou totale de cotisations pour 950 bénéficiaires ;
- 1 M€ de remises de majorations de retard pour 4.089 demandes ;
- 11,87 M€ d'échéanciers de paiement pour 1.610 dossiers.

La MSA Bourgogne, au 31/12/2020, c'est 514 salariés (dont 44 CDD) pour un budget total de fonctionnement de plus de 39 millions d'euros, dont 27 millions pour les charges de personnel.

### Et en 2021 ?

On aura aussi abordé l'année 2021 lors de cette assemblée générale, notamment à travers les aléas climatiques. L'année avait très mal débuté avec un gel historique qui a détruit une grande partie de la récolte de fruits et de raisins, entraînant de très lourdes pertes pour les agriculteurs. La MSA a été sollicitée par les pouvoirs publics pour mettre en place des prises en charges partielles de cotisations dans un temps très réduit mais l'organisme a su relever le défi. Ensuite, les inondations, elles aussi historiques à cette période de l'année, ont provoqué de gros dégâts (surtout en Côte-d'Or et Saône-et-Loire). La MSA Bourgogne a demandé et obtenu une enveloppe ciblée pour les exploitants victimes de ces intempéries. Au total, elle a pris en charge 2.758.000 € (hors prise en charge gel). C'est un montant historique (malheureusement car cela traduit des pertes importantes pour notre région). Enfin, la MSA Bourgogne s'est aussi adaptée aux évolutions législatives intervenues en 2021 :

- il y a eu la revalorisation des petites retraites qui concerne les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, qui ont liquidé l'ensemble de leurs pensions obligatoires de base et complémentaire. Le premier paiement est intervenu le 9 décembre. Environ 7.800 personnes vont bénéficier d'une revalorisation moyenne de 100 € par mois ;
- l'allongement du congé paternité qui passe de 11 à 25 jours avec des conditions d'attribution qui nécessitent d'anticiper la demande et l'obligation de respecter une cessation d'activité pendant une durée minimale de sept jours à compter de la naissance.

La prochaine assemblée générale de la MSA Bourgogne est d'ores et déjà programmée pour le 15 avril 2022. ■

### L'importance numérique face à la crise sanitaire

Pour la MSA Bourgogne, l'outil numérique a plus que jamais révélé son utilité à la lumière de la crise du Covid.

En 2020, les connections, sur le site [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr), dans l'onglet Mon espace privé, ont augmenté de près de 20 %, avec plus de 1,06 million de connections.

Les connections à l'application "Ma MSA et moi" ont augmenté de presque 7 % sur la même période (+120.000).

Huit nouveaux services ont été mis en ligne en 2020 : Mon quotient familial, Demande de médiation, Consultation des décomptes IJ, Suivi de ma demande de retraite (tous régimes), Service en ligne (SEL) inter régimes, Demander ma réversion, Mémo santé enfant, Droit à l'erreur, et Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (Aripa). Avec le Covid, certains services en ligne ont spécifiquement évolué : Isolement et arrêt de travail, Déclaration d'arrêt de travail pour le motif "Personne à risque", Déclaration de maintien à domicile, Déclaration de maladie professionnelle, Déclaration d'arrêt de travail des parents garde d'enfant à domicile.

Revalorisation des retraites agricoles les plus faibles au 1<sup>er</sup> novembre

## Modalités et date de versement

**D**epuis le 1<sup>er</sup> novembre, les retraites des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont revalorisées. Le montant de leur pension minimale de retraite passe de 75 % à 85 % du Smic net agricole, soit une garantie de retraite minimale portée à 1.035 euros nets par mois (en moyenne, 105 euros de retraite en plus chaque mois pour les bénéficiaires) pour une carrière complète. Cette revalorisation tient compte de l'ensemble des avantages vieillesse auxquels l'assuré peut prétendre auprès de l'ensemble des régimes de retraite obligatoire.

Elle concerne les futurs retraités mais également les retraités actuels du régime agricole. Elle s'applique sur les retraites de novembre, avec un premier paiement au 9 décembre. Cette majoration fait suite à la promulgation de la loi n° 2020-839 du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France continentale et dans les outre-mer.

### Adhérents concernés

Cette revalorisation concerne les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, qui ont liquidé l'ensemble de leurs pensions obligatoires, de base et complémentaire, et qui prennent leur retraite en novembre 2021. Elle s'applique également aux retraités actuels.

Pour bénéficier de cette revalorisation il faut :

- avoir été chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ayant mis en valeur, à titre exclusif ou principal, une exploitation ;
- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole doivent justifier, à la date d'effet de leur retraite de base de :

→ la durée taux plein fixée en fonction de la génération de naissance des assurés tous régimes confondus ;

→ dont 17,5 années accomplies en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre exclusif ou principal ;

- faire valoir ou avoir fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, de base et complémentaire, auprès de tous les régimes de retraite obligatoires.

Le montant de la revalorisation sera proratisé en fonction du nombre d'années accomplies en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, dans la limite de 1.035,57 € tous régimes de retraite obligatoires pour 2021. Comme le prévoit la loi, une nouvelle revalorisation aura lieu en janvier 2022 et prendra en référence le Smic net agricole applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Démarche pour en bénéficier

Aucune démarche particulière n'est nécessaire dès lors que les critères d'éligibilité sont respectés. Plus d'information sur les modalités de cette revalorisation sur :

<https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/retraite/revalorisation-retraites-agricoles-loi-3-juillet>

En Bourgogne, ce sont 7.867 exploitants ou chefs d'entreprise, retraités agricoles, qui bénéficient de cette revalorisation. Si vous pensez avoir droit à cette revalorisation, prenez rendez-vous avec un conseiller au 0969 36 20 50 ou depuis "Mon espace privé" sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr)

## En bref

Une prime pour protéger le pouvoir d'achat face à la hausse des prix

L'indemnité inflation est un versement exceptionnel et unique de 100 euros, auquel vous pouvez prétendre si vos revenus d'activité ou pensions d'invalidité ou de retraite sont inférieurs à 2.000 euros nets en moyenne par mois.

Pour en savoir, rendez-vous sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr)

### Droit, ouvre-toi !

Premier emploi, revenus, mutuelle, accès à un logement... Quand on est jeune et que l'on débute dans la vie active, on a des besoins spécifiques. Pour chaque situation, des solutions existent. Faites le point sur vos droits ! Rendez-vous sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr)

### Avec Mémo Santé Enfant, maintenant tout est là !

Suivi des soins, courbe de croissance, vaccins, etc. Découvrez Mémo Santé Enfant, le nouveau service en ligne MSA dédié aux parents d'enfants de 0 à 16 ans. Suivez la santé de votre enfant et profitez de conseils certifiés par des professionnels de santé.

Rendez-vous sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) > rubrique santé.

### Victime d'un accident causé par un tiers ? Signalez-le à la MSA

Vous pouvez avoir droit à une prise en charge de frais complémentaires non couverts par l'assurance maladie (dentaire, optique, perte de salaire...) et/ou à une réparation de préjudices personnels.

Plus d'informations sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) > rubrique santé.

### Avec Agri'écoute, il est possible de réécrire l'histoire

Vous-même ou quelqu'un de votre entourage est en situation de détresse. Agri'écoute permet de dialoguer à tout moment et anonymement avec un professionnel au 06.69.39.29.19 (prix d'un appel local) ou par chat sur [agrieoute.fr](http://agrieoute.fr).

Ne restez pas seul face aux difficultés.

### Versement de la prime de Noël

Cette aide exceptionnelle de fin d'année a été versée le 15 décembre, automatiquement et sans aucune démarche de leur part, aux adhérents bénéficiaires de certains minima sociaux comme le RSA. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, 1.392 foyers sont concernés.

	Nombre de primes	Montant versé
Bourgogne	969	218.191,10 €
Franche-Comté	423	90.951,15 €

## Une France services à Saint-Jean-de-Losne !

**P**ortée par la MSA Bourgogne, en collaboration avec la municipalité de Saint-Jean-de-Losne, une France services, labellisée à l'automne, a ouvert ses portes ce 15 décembre.

La MSA et neuf autres services de proximité (CAF, CARSAT, CPAM, Pôle Emploi, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Finances publiques, La Poste et l'ONAC-VG) sont désormais présents pour accompagner la population locale dans ses démarches administratives du quotidien et apporter un premier niveau de réponse aux questions de protection sociale ou d'emploi et ce, quel que soit le régime d'affiliation (agricole ou autre) du demandeur.

Un espace numérique est également disponible en libre accès et un accompagnement est proposé pour faciliter l'inscription et l'utilisation des sites Internet de tous les partenaires.

Rendez-vous visite dans la France services de Saint-Jean-de-Losne aux jours et horaires suivants :

les lundis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 30,  
les mardis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30.

### Informations pratiques

France services  
2 rue de la Liberté - 21170 Saint-Jean-de-Losne  
tél. : 03.80.61.41.15  
[saint-jean-de-losne@france-services.gouv.fr](mailto:saint-jean-de-losne@france-services.gouv.fr)

**Gratuit et ouvert à tous ! Sans rendez-vous**



La Caisse Régionale MSA de Bourgogne vous souhaite une bonne année 2022 !

Caisse Régionale MSA de Bourgogne  
14, rue Félix Trutat  
21046 Dijon cedex

[bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr)

particulier : 09.69.36.20.50  
employeur : 09.69.36.20.50  
professionnel de santé : 09.69.36.20.70

